

MANDAT SUR LIVRET EPARGNE SOLIDAIRE

CLIENT DEMANDEUR ci-après dénommé le mandant

Personne physique	Personne morale
Nom/Prénom :	Raison sociale :
Représentant légal de :	Forme juridique :
Date de naissance :	Capital :
Lieu de naissance :	Siège social :
Adresse personnelle :	Représentant et qualité :
Tél : Fax :	
Nom Commercial :	
Activité :	
Date de création :	
Adresse de l'établissement :	
N° RCS/RM :	
Lieu RCS/RM :	

donne par la présente à la **CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'ALSACE**, S.A Banque Coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, Courtier d'Assurances, régie par la loi 99-532 du 25 juin 1999, siège social 2, quai Kléber à Strasbourg, capital social de 81 723 000 euros, RCS Strasbourg B 383 984 879,garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances,

représentée par : agissant de :
mandat de verser le 2 janvier de chaque année civile sur le compte n°04 7705376 20 ouvert au nom de l'association ALSACE FINANCES SOLIDAIRES (adhérente à Finansol), siège social: Maison des associations, 1a place des Orphelins à Strasbourg :

☐ 25% (minimum) ☐ 50 % ☐ 75% ☐ 100% (1)

du montant des intérêts portés annuellement au crédit de mon livret :

☐ A ☐ B ☐ EL ☐ CODEVI (1) n° :

Le présent mandat n'est pas valable en cas de clôture du livret en cours d'année.
 Le présent mandat est valable jusqu'à révocation écrite par le mandant. Pour être prise en compte, la révocation du présent mandat devra parvenir à la Caisse d'Epargne, Département de l'économie locale, 67 925 Strasbourg Cedex 9, au moins huit jours avant la date prévue ci-dessus pour le versement des fonds.
 Le mandant reconnaît avoir été informé du fait qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations le concernant auprès de la Caisse d'épargne. La collecte de ces informations est nécessaire à la gestion du présent mandat. Elles pourront être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Fait à, le, en deux exemplaires originaux, dont un pour la Caisse d'épargne et un pour le mandant.
 Signature du mandant précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir" Signature de la Caisse d'épargne précédée de la mention manuscrite "bon pour acceptation de pouvoir"

(1) cocher la ou les case(s) choisie(s)

Pour tout renseignement :



Maison des Associations
 1a, place des Orphelins
 67000 STRASBOURG
 Tél. 03 88 24 96 15
 Fax 03 88 24 96 14

Email : afsolidaire@yahoo.fr



Rendez-vous dans nos 140 agences réparties sur tout l'Alsace.
 Nos conseillers

pourront vous recevoir dans les meilleures conditions pour répondre à vos questions, vous proposer des solutions et gérer votre budget avec efficacité.



**Particuliers,
 Associations,
 Mutuelles,
 Comités d'entreprise.**

Donnez du sens à votre épargne...

**Devenez
 épargnant solidaire !**



Faites le choix de la SOLIDARITE ET DU PARTAGE

Rendez solidaires vos livrets d'épargne,
ouverts ou à ouvrir

à la Caisse d'Epargne d'Alsace, en signant un

«mandat d'épargne solidaire»

(Volet 3)

DON D'INTÉRÊTS

Par cette démarche vous autorisez votre Caisse d'Epargne à verser annuellement à Alsace Finances Solidaires une partie des intérêts acquis sur votre livret A, livret B, livret d'épargne logement, CODEVI ou plusieurs d'entre eux.

FINANCEMENTS SOLIDAIRES

Avec cette ressource, Alsace Finances Solidaires apportera son soutien à des projets inscrits dans une démarche de développement local, créateurs d'emplois et porteurs de cohésion sociale.

AVANTAGE FISCAL

Pour ce don d'intérêts, vous obtiendrez un reçu fiscal qui vous donnera droit à une réduction d'impôt sur le revenu conformément à la réglementation en vigueur* (actuellement réduction de 60 % du montant du don pour un particulier - loi du 01/08/2003)

* EXEMPLE

Pour 200 euros d'intérêts annuels, si vous donnez à AFS :

- 25 % (50 euros), réduction d'impôt de 30 euros
- 50 % (100 euros), réduction d'impôt de 60 euros
- 75 % (150 euros), réduction d'impôt de 90 euros
- 100 % (200 euros), réduction d'impôt de 120 euros



Née de la volonté d'un groupe d'associations d'œuvrer à améliorer la cohésion sociale dans notre région, **Alsace Finances Solidaires** s'est donnée comme mission :

1. **de contribuer**, par des dons et des avances remboursables, à la création et au développement en Alsace d'activités et de pratiques solidaires.
2. **d'inciter les épargnants** à donner à leur épargne un sens et une utilité sociale forte en leur proposant avec le concours des partenaires bancaires de souscrire à des produits d'épargne de partage.

Grâce au produit de cette solidarité, **Alsace Finances Solidaires** peut financer les activités et les pratiques solidaires, à caractère :

- **socio-économique** (insertion de personnes en difficulté par le travail ou le logement...)
- **sanitaire** (prévention de la santé...)
- **éducatif** (formation ...)
- **écologique** (sauvegarde de l'environnement et promotion des énergies renouvelables, de la bioéthique...)
- **culturel** (sauvegarde et promotion des biens et activités culturelles...)
- **éthique** (promotion de la consommation responsable...)

Les projets aidés seront sélectionnés par un comité d'attribution composé des membres d'Alsace Finances Solidaires, de représentants des banques partenaires et de personnes qualifiées.

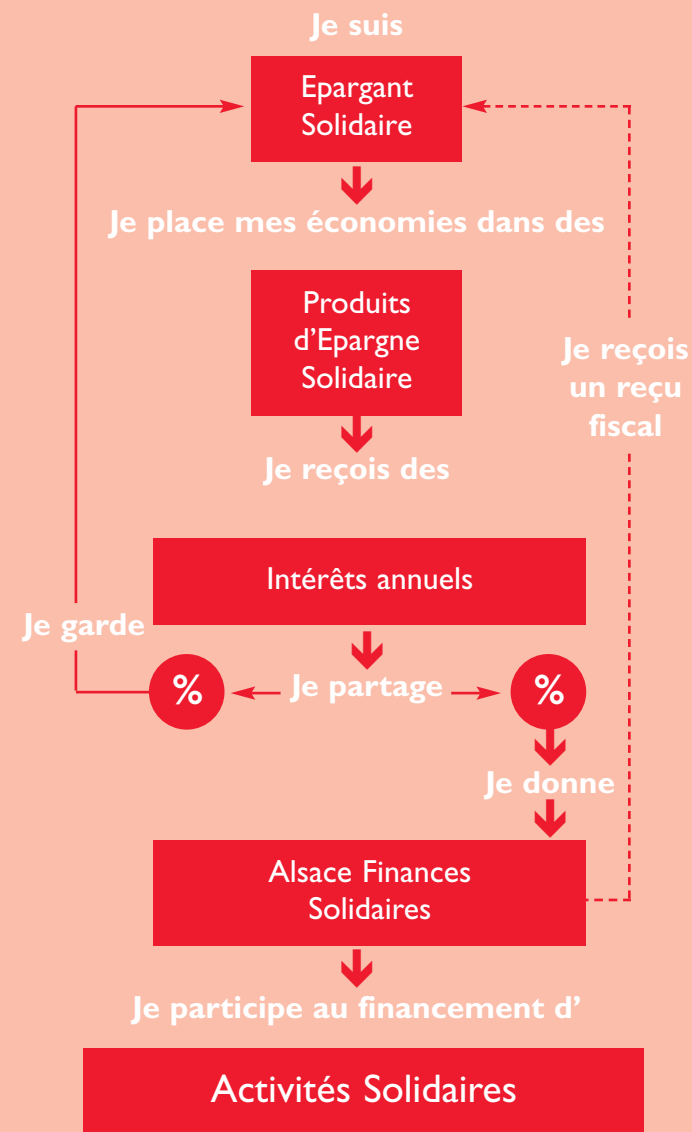
Alsace Finances Solidaires a été fondée par :

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Alsace Active, Alsace Nature, Alter Alsace Energies, la Chambre de Consommation d'Alsace, l'Organisme pour la Gestion des Associations Culturelles d'Alsace, le Collectif pour une Economie Solidaire Alsace et l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace

Alsace Finances Solidaires, est membre de :

- la **CRES ALSACE** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)
- **FINANSOL**, collectif d'acteurs et de gestionnaires d'épargne solidaire. Son label garantit le caractère solidaire et transparent des formules d'épargne se présentant comme tel.

LE CIRCUIT DE L'EPARGNE DE PARTAGE



➔ Pour se créer ou se développer, des projets associatifs ne trouvent pas toujours le financement dont ils ont besoin.

➔ Votre don d'intérêts donne à **Alsace Finances Solidaires** les ressources nécessaires pour les aider.